

VAZIVA

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 2.681.685 euros
Siège social : CARRE SUFFREN,

31/35 rue de la Fédération
75015 PARIS
817 609 266 RCS PARIS

(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2026

LE PRESENT RAPPORT ANNUEL EST ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4.2.1 DES REGLES DES MARCHES EURONEXT GROWTH. LA SOCIETE VAZIVA (CI-APRES LA « SOCIETE ») ETANT HORS DU CHAMP D'APPLICATION DES ARTICLES L. 451-1-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER ET 222-3 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS, IL EST ETABLI OUS LA FORME D'UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE FAÇON VOLONTAIRE PAR LA SOCIETE. SON CONTENU EST CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L. 451-1-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER. IL PEUT ETRE CONSULTE SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE [HTTPS://WWW.VAZIVA.FINANCE/](https://www.vaziva.finance/).

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Lors de cette assemblée, il sera mis à disposition le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés au titre de cet exercice social couvrent une période de douze mois et ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ne comportent aucun changement des méthodes de présentation ou des méthodes d'évaluation par rapport à celles de l'exercice précédent.

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT DE GESTION

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes annuels clos au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Vaziva sa, et que le rapport de gestion figurant dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Vaziva et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

le 22 mai 2026

Patrick Berthé, Président et directeur général de Vaziva S.A.

SIGNATURE



Patrick BERTHE

SOMMAIRE

Analyse des résultats 2025 et début exercice en cours	4
Couverture des transactions	5
Risques	6
Evènements depuis clôture exercice	7
R&D	7
Evolution et perspectives	7
Délais de paiement	7
Tableau des 5 derniers exercices	8
Exposé résultats	9
Affectation résultat	9
Dividendes	10
Dépenses non déductibles	10
Filiales	10
Répartition capital	11
Opérations de rachat d'actions	11
Ressources incorporelles	12
Opérations dirigeant	12
Opérations entités liées	13
Conventions réglementées	13
Commissariat aux comptes	14
Performances extra financières	14
Gouvernement d'entreprise	16
Annexe 1 factures	20
Annexe 2 Tableau des délégations	22
Annexe 3 Rapports Commissaire aux comptes Bilan et Compte de résultat	26
Annexe BSA	56
Annexe OCA	58

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE POUR L'EXERCICE 2025 ET LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

En 2025, VAZIVA a poursuivi sa trajectoire de forte croissance et de structuration, confirmant son positionnement de pionnier dans la digitalisation des avantages salariés. Le chiffre d'affaires s'établit à 64,7 M€, en progression de 60,1 % sur un an, porté par l'essor de la carte multi-avantages Mastercard®, la généralisation des dotations sociales dématérialisées et l'élargissement du réseau exclusif de partenaires. La société renforce son rôle d'acteur indépendant maîtrisant l'ensemble de sa chaîne de valeur, tout en consolidant des relations durables avec les CSE, les directions des ressources humaines et les entreprises clientes. L'amélioration significative de la marge brute et de l'EBITDA témoigne de la solidité du modèle économique et de la capacité de VAZIVA à accompagner l'augmentation des volumes tout en maintenant une structure de coûts maîtrisée. La situation financière demeure saine, soutenue par une rentabilité en progression et par les investissements engagés pour soutenir le développement technologique, commercial et réglementaire du groupe.

La saisonnalité du chiffre d'affaires joue toujours un rôle important avec une part importante des ventes effectuées aux deuxième et quatrième trimestre (dotations Noël et rentrée des classes). Un certain nombre de nouveaux clients ont été signés pendant l'année 2025 ce qui devrait pérenniser les résultats sur le 1er semestre 2026.

La Société améliore sa rentabilité de 108% avec un résultat d'exploitation positif à 2 428K par rapport à 1 164K en 2024.

De nouveaux clients de référence comme Louis Vuitton et Safran ont choisi Vaziva pour la gestion de leurs évènements cadeaux et/ou Vacances confirmant l'intérêt des clients grands comptes pour notre offre de services.

La Société a continué de renforcer l'équipe commerciale, avec le recrutement de commerciaux et assistants commerciaux. La société a procédé à un renforcement des outils logiciels pour fluidifier les relations clients et étendre les outils de gestion opérationnelle et comptable avec l'intégration de Cegid.

L'exercice a permis de valider les fonctionnalités clés et l'impact de notre solution de carte managée sur le marché. Cette étape cruciale a non seulement confirmé la viabilité technique de notre produit, mais a également généré des retours positifs significatifs de la part des utilisateurs. Forts de ces résultats encourageants et d'un management renforcé par des seniors du marché, nous entamons désormais le déploiement industriel avec les titres restaurants. Ce passage à l'échelle nous permettra d'affiner notre offre, d'optimiser nos processus et de répondre de manière encore plus efficace aux besoins de nos clients. Nous sommes convaincus que cette transition avec ces nouveaux interlocuteurs que sont les RH marquera une étape déterminante dans notre développement et notre positionnement sur le marché.

Le parcours boursier s'est stabilisé autour de 37 euros, en raison d'un volume d'échanges limité et de la sortie progressive de certains actionnaires historiques arrivés au terme de leurs dispositifs fiscaux.

Les capitaux propres s'élèvent à 20.779.321€ au 31 décembre 2025 et la dette bancaire de la Société continue à baisser de 45% pour s'établir à 600K€, Prêts accordés par BPI France.

**OBJECTIFS ET POLITIQUES CONCERNANT LA COUVERTURE DES CATEGORIES
PRINCIPALES DE TRANSACTIONS POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA
COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Dans le cadre de notre rapport de gestion, il est essentiel de préciser nos objectifs et notre politique concernant la couverture des catégories de transactions. Nos objectifs incluent la protection des marges bénéficiaires, la stabilisation des flux de trésorerie et la préservation de la valeur des actifs. Un compte de liquidité avec la société All Invest a été ouvert pour remplacer le contrat conclu avec la société Gilbert Dupond qui a cessé ses activités le 15 avril 2026.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Société a consolidé sa position commerciale en prenant appui sur de nouveaux clients et poursuit son effort d'investissement sur les grands comptes, néanmoins les risques macroéconomiques dus aux conflits au Moyen Orient, aux incertitudes du budget en France, des politiques de taxes douanières peuvent affecter ou retarder certaines affectations pour les CSE ou encore des effectifs réduits par manque de visibilité à court terme.

La Société exerce ses activités dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société, acteur récent sur les marchés des dotations sociales, cadeaux, vacances et de titres déjeuners, se positionne comme un pure-player de la dématérialisation de ces domaines, notamment grâce à son offre innovante. Le marché est dominé par un quintet composé du Groupe Up, de Edenred, de Natixis Intertitres, de Sodexo, de Swile et de l'ANCV, représentant presque 100% du marché français. Vaziva, bien qu'étant un acteur récemment arrivé sur ce marché, doit faire face à la fois à des acteurs leaders historiques et à de nouveaux entrants. Cette concurrence accrue, qu'elle provienne d'acteurs locaux ou internationaux, expose Vaziva à plusieurs risques, notamment la pression sur les prix, le non-renouvellement de contrats existants et la difficulté à obtenir de nouveaux contrats.

La société accorde une attention prioritaire à la maîtrise des risques liés à la cybersécurité, à la réputation et aux migrations techniques. VAZIVA renforce en continu ses dispositifs de protection des données, notamment par le chiffrement systématique des flux, la surveillance en temps réel des infrastructures et la réalisation régulière de tests d'intrusion. La société a mis en place un plan de réponse aux incidents permettant une réaction rapide et coordonnée en cas d'attaque. Sur le plan réputationnel, VAZIVA veille à la qualité et à la fiabilité de ses services, à la transparence de sa communication et au respect strict des obligations réglementaires afin de préserver la confiance des clients, partenaires et autorités. Les migrations techniques, indispensables à l'évolution de la plateforme, font l'objet d'une gouvernance renforcée incluant analyses d'impact, phases de tests approfondies et dispositifs de continuité d'activité. L'ensemble de ces mesures contribue à sécuriser les opérations, protéger les utilisateurs et garantir la résilience du modèle technologique de VAZIVA.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Vaziva a finalisé l'acquisition totale de la société Pronis, éditeur de logiciels de gestion pour les CSE.

La Société est en pourparlers avec plusieurs clients stratégiques dans le cadre d'appels d'offres. Les CSE signent avec Vaziva pour 4 ans et notre capacité à séduire toujours de nouveaux clients s'affirme grâce aux salons professionnels et à une communication active.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement engagés au cours de l'exercice écoulé ont été enregistrés dans les charges de l'exercice et n'ont pas été activés à la date de clôture.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives de croissance restent soutenues avec nos offres produits traditionnelles. La commercialisation de dotations sociales aux clients Vaziva Rewards et des partenariats annonceurs devraient soutenir la croissance organique de la Société. La Société discute avec des partenaires du secteur pour des synergies business importantes.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

La proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés de la Société, faisant l'objet d'une gestion collective (PEE ou FPCE) ou attribuées gratuitement en application de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était au 31 décembre 2025, de 7,43 % (199.050 actions). Cette détention fait suite à l'acquisition d'actions gratuites par certains salariés de la Société au cours de l'exercice 2024.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons dans l'[Annexe 1](#) la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A 441-2 du Code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous trouverez ci-dessous le tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices, visé à l'article R.225-102 du Code de commerce.

Résultats des cinq derniers exercices	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social ou individuel	2 681 650	2 681 650	2 482 600	2 482 600	1 769 706
Nombre : - D'actions émises	2 681 650	2 681 650	2 482 600	2 482 600	1 769 706
- D'obligations convertibles en actions					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires net	64 744 377	40 440 097	27 143 185	14 187 941	6 027 067
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 888 484	1 659 842	664 419	311 809	-45 847
Impôts sur les bénéfices	223 596	-80 038		-67 802	-112 845
Participation des salariés					
Résultat - Avant dotations aux amortissements et provisions	2 664 888	1 739 880	664 419	379 611	66 998
après impôts, participation : - Dotations aux amortissements et provisions	2 211 196	1 228 761	320 225	203 775	64 659
Résultat distribué					
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat - Avant dotations aux amortissements et provisions					
après impôts, participation : - Dotations aux amortissements et provisions					
Dividendes attribués					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	53	28	21	14	10
Montant de la masse salariale	2 471 092	1 721 827	1 132 825	773 000	592 984
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 002 525	1 352 379	386 967	253 281	230 658

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Nous vous informons que l'exercice clos le 31 décembre 2025 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires HT de 64 744 377 euros contre 40.440.097 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une progression de 60%.

La marge brute de l'exercice (chiffre d'affaires diminué des reversements dans le wallet et des achats de cartes) s'est élevée à 11,3M euros soit 17,5% du chiffre d'affaires contre respectivement 10.704.609 euros et 26,47% du chiffre d'affaires pour l'exercice précédent.

Ce niveau de marge en baisse a toutefois permis de couvrir les frais généraux 9,8M euros contre 5,3M euros en 2024, les charges de personnel 3,5M euros contre 3M euros en 2024 et les impôts et taxes 223K euros.

L'effectif salarié était de 48 personnes au 31 décembre 2025.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation présente un excédent de 2 428 557 euros contre 1.163.931 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est de 6.235 euros.

Le montant des impôts et taxes correspondant à l'impôt sur les bénéfices réduit du CIR s'élève à 233K euros. Le montant des autres impôts et taxes s'élève à (399)k euros.

Avec 223K euros d'impôt sur les sociétés, le résultat net comptable de l'exercice est en définitive un bénéfice de 2.211.196 euros contre 1.228.761 euros en 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.211.196 euros de la manière suivante :

- Origine :
 - Bénéfice de l'exercice : 2.211.196 €
 - Report à nouveau : 1 208 856 €
 - Total : 3 420 052 €
- Affectation :
 - Dotation à la Réserve légale : 4 € ;
 - Dotation au compte « Report à nouveau » : 3 420 048 € ;
 - Total : 3 420 052 €

En conséquence de cette affectation, le solde du compte « Report à nouveau », précédemment d'un montant de 1.208.856 €, est porté à : 3 420 048 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux actionnaires, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code à hauteur de 41 230 euros.

FILIALES, SUCCURSALES ET PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous vous indiquons que la Société a acquis la totalité du capital et des droits de vote de la société Pronis, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1, rue Joël de Rosnay, ZA la Grande Terre, 30620 Aubord, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 833 009 616, exerçant une activité d'édition de logiciels comptable juridique et billetterie dans l'univers des CSE, aux termes d'un contrat de cession en date de juin 2025.

La société Pronis, dont le siège social se trouve à Nîmes, restera indépendante de Vaziva avec ses actifs logiciels offerts en SaaS, qui seront commercialisés et remodelés aussi par les équipes de Vaziva.

Au titre de l'exercice 2025, la société Pronis a réalisé un chiffre d'affaires de 365.145 € et son total de bilan s'est élevé à 351.206 euros. Son résultat pour l'exercice 2025 était de 96.350 euros.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que la répartition du capital au 31 décembre 2025 était la suivante :

	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital
PATRICK BERTHE	1 200 000	44 ,74%
ERA GROUP	142 309	5.30%
GUILLAUME ALEXANDRE PITHIOUD	205 000	7.64%
KWISATZ (Luxembourg)	125 000	4.66%
ID DISTRIBUTION	157 976	5,89%
TOTAL	1 842 309	68,23%

145 AUTRES ACTIONNAIRES NOMINATIF PUR
FLOTTANT

7,27%
24,50%

OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS

Au cours de l'exercice 2025, la Société a conclu un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupond.

À la date conclusion du contrat, la Société a affecté un montant de 100.000 euros au contrat de liquidité.

Dans le cadre de ce contrat, le bilan au 31 décembre 2025 fait apparaître un solde de trésorerie de 58.347,50 euros et un portefeuille de 3.570 titres pour un montant de 137 105 euros (valeur de marché au cours de la clôture du 31 décembre 2025).

Ils sont enregistrés à une valeur nette de 137 105 euros dans les comptes de la Société au 31 décembre 2025.

Nous vous informons que ce contrat de liquidité a pris fin à la suite de la cession d'activité de Gilbert Dupond et qu'un nouveau contrat de liquidité a été conclu à compter du 16 avril 2026 avec la société All Invest, régulée AMF.

À la date conclusion du nouveau contrat, la Société détient un montant de 100.000 euros au contrat de liquidité.

RESSOURCES INCORPORELLES ESSENTIELLES

Dans le cadre de notre gestion des ressources incorporelles, notre logiciel de gestion des œuvres sociales joue un rôle clé dans l'optimisation de nos opérations. Ce logiciel, conçu spécifiquement pour notre organisation et récemment amélioré, permet de centraliser et de gérer efficacement les différents programmes et services offerts à nos clients CSE. Il facilite la planification, le suivi et l'évaluation des activités, tout en assurant une transparence et une traçabilité des dotations. Grâce à des fonctionnalités telles que la gestion des inscriptions, le suivi des participations aux événements et l'analyse des retours d'expérience, ce logiciel nous permet d'améliorer continuellement l'impact de nos œuvres sociales. En outre, son interface conviviale et ses capacités d'intégration avec d'autres systèmes internes garantissent une expérience fluide pour les utilisateurs, renforçant ainsi notre engagement envers nos membres.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Vous trouverez ci-dessous la liste des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22-A du règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- Acquisition par Monsieur Patrick Berthé de 62 500 actions pour un prix unitaire de 22 euros et de 19 195 actions pour un prix unitaire de 38 euros en date du 8 janvier 2025, déclarée le 9 janvier 2025 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé de 1 000 actions pour un prix unitaire de 38 euros en date du 9 janvier 2025, déclarée le 9 janvier 2025 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé, de 95 539 actions pour un prix unitaire de 32,42 euros en date du 7 juillet 2025, déclarée le 7 juillet 2025 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé de 22 767 actions pour un prix unitaire de 35 euros et de 442 actions pour un prix unitaire de 38 euros en date du 1^{er} août 2025, déclarée le 1^{er} août 2025 ;
- Acquisition par Monsieur Patrick Berthé de 907 actions pour un prix unitaire de 47,59 euros en date du 1^{er} septembre 2025, déclarée le 3 septembre 2025 ;
- Acquisition par Monsieur Patrick Berthé de 9 500 actions pour un prix unitaire de 40,12 euros en date du 19 septembre 2025, déclarée le 22 septembre 2025 ;
- Cession par Monsieur Patrick Berthé de 8 040 actions pour un prix unitaire de 40,10 euros en date du 19 septembre 2025, déclarée le 22 septembre 2025 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé, de 47 121 actions pour un prix unitaire de 35 euros en date du 19 septembre 2025, déclarée le 22 septembre 2025 ;
- Acquisition par ID Distribution, personne morale liée à Monsieur Patrick Berthé, de 4 838 actions pour un prix unitaire de 40,10 euros en date du 19 septembre 2025, déclarée le 22 septembre 2025.

TRANSACTIONS AVEC LES ENTITES LIEES

ID Distribution est devenue la société program manager de VAZIVA en août 2020. Son capital est entièrement détenu par le président de VAZIVA.

La rémunération de ID Distribution pour son activité de program manager s'est élevée à 4.062.589 euros au titre de l'exercice. Des frais de chargement des cartes ont été facturés par ID Distribution à VAZIVA pour 572.300 euros.

Le stock résiduel à la clôture était de 101.351 cartes valorisés au prix d'achat contractuel pour 597.970 euros.

Les soldes des opérations avec ID DISTRIBUTION dans les comptes de clôture sont les suivants :

Achat de Prestations de services	4 062 589 €
Achat de marchandises (cartes)	590 000 €
Appel de fonds Wallet (charges)	47 684 135 €
Frais de gestion s/Wallet (charge)	997 465 €

Les flux financiers liés aux ordres de dotation des CSE (ODD) intervenus entre ID Distribution et VAZIVA ont été les suivants au cours de l'exercice :

Solde au 1 ^{er} janvier	(223 445 €)
Apports de trésorerie	51 675 535 €
Alimentation Wallet	(51 156 290) €
Rémunération du compte	0 €
Solde au 31 décembre	295 800 €

CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, notre Commissaire aux comptes a établi un rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de cet exercice.

Nous vous informons en particulier qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous informons également que les conventions suivantes, déjà autorisées par le Conseil d'Administration et approuvées par l'assemblée générale lors d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

Sociétés ou administrateurs concernés	Nature, objet modalités des conventions	Montant HT de l'exercice
ID Distribution, société détenue par Monsieur Patrick Berthé, Président-Directeur Général	Contrats de prestations de services de Program Manager <u>Vaziva CE et Vaziva Pour Tous</u> <u>Achats de cartes</u>	5.060.053 € 590.000 €

Nous vous informons que la convention réglementée de prestations de services de Program Manager conclue le 31 juillet 2020 s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé sans modification substantielle de son objet, de son périmètre ni de ses conditions financières et demeure conforme à l'intérêt social de la société VAZIVA SA, tout comme la convention de compte courant qui n'a pas évolué depuis plusieurs années. Ces conventions répondant toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil d'Administration à donner son accord à la conclusion de celles-ci, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir les autorisations initialement données.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire est le suivant :

- **La société BM&A,**

SAS au capital de 1.200.000 €,

dont le siège social est sis 11 rue de LABORDE 75008 PARIS,

immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 348 461 443,

La société BM&A a été nommée pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Nous vous informons en outre que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant ne sont pas réunies. En conséquence, il n'y a pas lieu à désigner un Commissaire aux comptes suppléant.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Dans notre déclaration de performance extra-financière, nous soulignons l'engagement de notre société, active dans le secteur des avantages salariés, à prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités. Nous reconnaissons que notre impact va au-delà des bénéfices économiques, et nous efforçons de promouvoir une approche responsable dans toutes nos initiatives.

Concernant le respect des droits de l'homme, nous avons mis en place des politiques claires visant à garantir la dignité et le bien-être de nos employés et partenaires. Cela inclut des formations sur la diversité et l'inclusion, ainsi que des mécanismes de signalement pour toute violation potentielle. De plus, nous sommes fermement opposés à l'évasion fiscale et nous nous engageons à respecter toutes les obligations fiscales dans les juridictions où nous opérons, contribuant ainsi à un environnement économique équitable.

Les risques liés à notre activité sont régulièrement évalués par le biais d'analyses de risque approfondies. Nous avons établi une politique de gestion des risques qui inclut l'identification, la prévention et l'atténuation des impacts négatifs potentiels. Par exemple, nous surveillons de près notre empreinte carbone et développons des initiatives pour réduire notre consommation d'énergie et éliminer la consommation de papiers grâce à nos cartes cadeaux dématérialisées.

Les résultats de notre politique responsabilité sociale d'entreprise sont mesurés à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPI). Parmi ceux-ci, nous suivons le taux de satisfaction des employés concernant les programmes bien-être, le pourcentage de fournisseurs respectant nos normes éthiques et environnementales, ainsi que notre contribution fiscale par rapport à nos revenus. Ces indicateurs nous aident à évaluer notre performance et à ajuster nos stratégies pour garantir un impact positif sur la société et l'environnement.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section constitue le rapport du Conseil d'Administration prévu en application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce concernant le gouvernement d'entreprise.

a. Organisation et fonctionnement des organes sociaux

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de membres disposant de compétences complémentaires dans les domaines de la finance, de la technologie, de la conformité réglementaire et du développement stratégique. Le Conseil se réunit régulièrement afin de définir les orientations stratégiques, contrôler leur mise en œuvre et veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché.

Le Conseil s'appuie sur plusieurs comités spécialisés, notamment :

- Comité d'audit : supervise les processus financiers, le contrôle interne, la gestion des risques et les relations avec les commissaires aux comptes.
- Comité des rémunérations et des nominations : propose la politique de rémunération des dirigeants, supervise les évaluations annuelles et veille à la composition équilibrée du Conseil.
- Comité stratégique (le cas échéant) : accompagne la direction dans les décisions structurantes et les projets de développement.

Chaque administrateur s'engage à respecter les principes de loyauté, indépendance, assiduité et confidentialité, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

b. Situation du mandat des administrateurs

Le Conseil d'Administration de la Société est à ce jour constitué de 4 membres :

- Monsieur Patrick Berthé, membre du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Henri Riou, membre du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Christophe Kourdouly, membre du Conseil d'Administration ; et
- Madame Marina Germain, membre du Conseil d'Administration.

Les mandats de Monsieur Patrick Berthé, Monsieur Henri Riou et Monsieur Christophe Kourdouly, initialement nommés par décision de l'assemblée générale du 3 novembre 2021, ont été renouvelés par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 26 juin 2025 et ce pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2028.

Madame Marina Germain a été nommée en qualité de membre du Conseil d'Administration par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 26 juin 2025 et ce pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2028.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2025, le mandat de président du Conseil d'Administration a été renouvelé pour la durée de son mandat de membre du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2028.

c. Modalités d'exercice de la direction générale et rémunération du dirigeant

Conformément à l'article L 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous rappelons le choix effectué par votre Conseil d'Administration concernant les modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 3 novembre 2021, décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette modalité d'exercice de la direction générale a été maintenue par décisions du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2025.

En conséquence Monsieur Patrick Berthé assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nous vous informons enfin que le montant de la rémunération brute versée au Directeur Général au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, au titre de son mandat social, s'élève à 128.749,00 euros.

La rémunération des administrateurs est composée de jetons de présence fixe égale à 7 500,00 Euros par an.

La société ne verse aucune rémunération variable, aucun avantage en nature, aucune indemnité de départ, aucune retraite supplémentaire aux administrateurs, sauf décision contraire de l'Assemblée générale.

d. Diversité au sein du Conseil d'administration

La société applique une politique active visant à assurer :

- une diversité de compétences,
- une diversité de parcours professionnels,
- une diversité de genres,
- une diversité d'âges et d'expériences internationales.

Conformément aux exigences légales (loi Copé-Zimmermann et loi Rixain), la société veille à ce que la représentation des femmes au sein du Conseil respecte les seuils réglementaires.

e. Diversité au sein des équipes

La politique RH repose sur les principes suivants :

- égalité de traitement et non-discrimination,
- promotion de la mixité dans les métiers techniques et managériaux,
- accès équitable à la formation et à l'évolution professionnelle,
- intégration de profils variés (expérience, âge, origine, parcours académique),
- engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Des indicateurs internes permettent de suivre :

- la proportion de femmes dans les effectifs avec plus de 50% de femmes et 40% dans les postes de direction,

- la diversité des recrutements,
- l'accès à la formation,
- l'évolution des carrières.

Un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites sera voté au prochain conseil d'administration.

f. Listes des fonctions et mandats exercés

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société durant l'exercice.

Noms	Fonctions et mandats exercés dans la Société	Autres mandats
M. Patrick BERTHE	- Président du Conseil d'Administration - Directeur Général - Administrateur	Président de la société ID DISTRIBUTION SAS Président de Vaziva Ltd (société immatriculée dans le Wyoming , USA) Gérant de Stratos Srl (société immatriculée au Luxembourg)
M. Henri RIOU	Administrateur	
M. Christophe KOURDOULY	Administrateur	
Mme Marina Germain	Administrateur	

g. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous indiquons que les anciennes conventions avec l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital se sont poursuivies au cours de l'exercice 2025.

h. Restrictions imposées en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions attribuées aux mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-197-1, II-al. 5 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions a été réalisée au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société.

i. Délégations en matière d'augmentations de capital

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration bénéficie de délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et

L. 225-129-2 du Code de commerce. Nous vous communiquons en Annexe 2 la liste de ces délégations.

Le renouvellement d'une partie de ces délégations vous sera proposé au cours de la prochaine assemblée générale le 29 Juin 2026.

j. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Nous vous présentons ci-après les procédures de contrôle interne et de gestion des risques que nous avons établies pour garantir l'intégrité de l'information comptable et financière. Notre service Compliance joue un rôle central dans la mise en œuvre de ces procédures, assurant ainsi la conformité avec les réglementations en vigueur et les normes de bonne pratique.

Les caractéristiques de nos procédures de contrôle interne incluent une séparation claire des tâches, permettant de minimiser les risques d'erreurs et de fraudes. Chaque étape du processus comptable est supervisée par des responsables distincts, garantissant ainsi une double vérification des opérations. De plus, nous avons intégré des contrôles automatisés de notre système comptable, permettant une détection précoce des anomalies et des écarts.

Nous avons également mis en place des protocoles de documentation rigoureux, assurant que toutes les transactions sont correctement enregistrées et justifiées. Ces documents sont régulièrement examinés lors d'audits internes, ce qui renforce notre capacité à identifier et à gérer les risques potentiels.

Enfin, notre service Compliance mène des formations régulières pour sensibiliser les employés aux pratiques de contrôle interne, aux enjeux de la gestion des risques et à l'importance de la conformité. Grâce à ces initiatives, nous nous engageons à maintenir un environnement de transparence et de responsabilité, assurant ainsi la fiabilité de notre information comptable et financière.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Paris, le 22 Mai 2026

Le Président du Conseil d'Administration

Annexe 1

	Article D441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	8					44	0					1
Montant total des factures concernées T.T.C	1 001 299,97	136 547,20	3 331,58	-72 846,41	2 787 913,76	2 854 946,13	-	-	-	-	1 157 929,83	1 157 929,83
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice	7,94%	1,08%	0,03%	-0,58%	22,12%	22,6%						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,7%	1,7%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		
Nombre des factures exclues		
Montant total des factures exclues		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art. L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)		
Délais de paiement de référence	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser)	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser)
	<input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser)	<input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser)

Annexe 2

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
28 juin 2024 (6 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 1.241.300 euros, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2026	Par décisions du Conseil d'Administration en date du 2 décembre 2025 et décisions du Président Directeur Général du 10 décembre 2025, 2.681.650 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription d'un nombre maximum de 134.082 actions représentant une augmentation de capital maximum de 134.082 euros ont été émis sur le fondement de cette délégation. Une description de cette utilisation peut être retrouvée en Annexe BSA.
28 juin 2024 (7 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 1.241.300 euros, avec suppression du droit préférentiel	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
	de souscription, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par voie d'offre au public autres que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier		
28 juin 2024 (8 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximum de 1.241.300 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé. Le Conseil d'Administration a fait usage de cette délégation au titre de l'exercice 2026, dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles pour un montant nominal total de 8 millions d'euros. Une description de cette utilisation peut être retrouvée en Annexe OCA.
26 juin 2025 (10 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au	18 mois, soit jusqu'au 26 décembre 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
	profit de catégories de bénéficiaires		
28 juin 2024 (10 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
28 juin 2024 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social, pour un montant nominal maximal de 1.241.300 euros, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes	26 mois, soit jusqu'au 28 août 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
26 juin 2025 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), dans la limite de 10% du montant du capital social au jour de l'émission	18 mois, soit jusqu'au 26 décembre 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
26 juin 2025 (12 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions d'actions (BSA), dans la limite de 10% du montant du capital social au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription	18 mois, soit jusqu'au 26 décembre 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
28 juin 2024	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à	38 mois, soit jusqu'au 28	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au

Nature et date de l'AG	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite des délégations
(15 ^{ème} résolution)	émettre, dans la limite de 20% du montant du capital social au jour de l'émission	août 2027	cours de l'exercice écoulé.
26 juin 2025 (13 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de salariés, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission	38 mois, soit jusqu'au 26 août 2028	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
26 juin 2025 (14 ^{ème} résolution)	Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	18 mois, soit jusqu'au 26 décembre 2026	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.



I VAZIVA

Société Anonyme

31-35, rue de la Fédération 75015 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

I EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Vaziva** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « 3.6 Revenus » expose les règles et méthodes retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et des charges correspondantes. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société² à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mai 2026

Le commissaire aux comptes

BM&A



Céline Claro

VAZIVA

Vente de carte cadeau et de fidélisation

31-35 rue de la Fédération
75015 Paris

Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2025

GMBA

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 31-35 rue de la fédération - 75015 PARIS
Téléphone : +33 (0)1 48 74 28 18 - Fax : +33 (0)1 48 74 96 41
E-mail : paris8@gmba.fr

SARL au capital de 350 000 Euros - 785 587 676 RCS Paris
NAF 6920 Z - N° TVA : FR18785587676

www.gmba-allinial.com



Sommaire

Sommaire	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Règles et méthodes comptables	6
Règles et méthodes comptables (suite)	7
Faits marquants et Notes sur le Bilan et le Compte de Résultat	8
Notes sur le Bilan et le Compte de Résultat (suite)	9
Autres informations significatives	10
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	12
Etat des créances	13
Etat des dettes	14
Etat des provisions	15
Etat des dépréciations	16
Opérations réalisées avec des parties liées	17
Engagements financiers hors bilan	18
Honoraires des commissaires aux comptes	19
Capital	20
Produits à recevoir	21
Charges à payer	22
Produits et charges constatés d'avance	23
Résultats des cinq derniers exercices	24

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé I				
Frais d'établissement II	889 826	513 037	376 789	554 754
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	13 450	13 450		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	14 177 458	741 635	13 435 823	13 640 235
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes	10 368		10 368	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	1 290 841	118 687	1 172 155	18 675
Autres immobilisations corporelles	281 387		281 387	
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	231 877		231 877	897 712
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III	16 005 381	873 771	15 131 610	14 556 622
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises	597 970		597 970	626 798
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	1 158 965		1 158 965	1 687 095
Autres créances	5 401 860		5 401 860	2 212 848
Charges constatées d'avance	3 276 440		3 276 440	63 246
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	137 106		137 106	
Autres titres	539 000	20 967	518 033	1 049 999
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 828 929		4 828 929	3 800 213
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	15 940 269	20 967	15 919 301	9 440 199
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	32 835 476	1 407 776	31 427 700	24 551 575
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an				

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Capitaux propres		
Capital (dont versé) 2 681 650	2 681 650	2 681 650
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 409 454	14 409 454
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserve légale	268 165	248 260
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 208 856	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 211 196	1 228 761
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I	20 779 321	18 568 125
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	106 900	106 900
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS II	106 900	106 900
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	600 000	1 143 114
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 406 227	2 844 128
Dettes fiscales et sociales	1 277 354	454 663
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 358	
Autres dettes	634 097	1 434 645
Produits constatés d'avance	2 588 443	
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III	10 541 479	5 876 550
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif IV		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)	31 427 700	24 551 575
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	384 595		384 595	375 210
Production vendue de biens				
Production vendue de services	64 359 782		64 359 782	40 064 887
Montant net du chiffre d'affaires	64 744 377		64 744 377	40 440 097
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				8 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			1 054	44
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I			64 745 431	40 448 642
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			590 000	
Variation de stocks (marchandises)			28 827	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			56 654 979	35 109 983
Impôts, taxes et versements assimilés			398 521	589 316
Salaires			2 477 863	1 723 439
Cotisations sociales			995 755	1 350 766
Dotations aux amortissements sur immobilisations			432 725	404 219
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				106 900
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			738 204	87
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II			62 316 874	39 284 711
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 428 557	1 163 931
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
Produits financiers				
Produits financiers de participation (2)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			9 453	
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			57 967	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V			67 420	

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 967	
Intérêts et charges assimilées (3)	16 612	24 493
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	23 606	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES VI	61 185	24 493
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	6 235	-24 493
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	2 434 792	1 139 437
Produits exceptionnels VII		9 910
Charges exceptionnelles VIII		625
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		9 285
Participation des salariés aux résultats IX		
Impôts sur les bénéfices X	223 596	-80 038
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	64 812 851	40 458 552
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	62 601 655	39 229 791
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	2 211 196	1 228 761
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

I RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Règlement comptable

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 présente un total de 31 427 700 euros.
Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 64 812 851 euros, dégage un résultat de 2 211 196 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n° 2014-03 relatif au PCG modifié par le règlement ANC N°2022-06).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2. Changement de méthode comptable

Le règlement ANC no 2022 06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, publié au JO du 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'ont pas été retraités rétrospectivement selon les nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative «31/12/2024», entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 1.3.)

Amendes et pénalités

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste «Autres charges» pour 836 €.

Au 31 décembre 2024, elles figurent en «Charges exceptionnelles» pour 625.00 €

1.3. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et regroupements, ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », (entre des lignes du bilan ou du compte de résultat), afin de respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »;

Le nouveau format des états financiers implique également des changements de rubrique :

- les frais d'établissements ne sont plus inclus dans la rubrique "Immobilisations incorporelles" et dans le total "Actif Immobilisé" ;
- les comptes courants d'associé qui étaient auparavant présentés dans la rubrique « Emprunts et dettes financières diverses » est à présent dans la rubrique « Autres dettes ».

II. FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires CSE a progressé de 38.179 K€ en 2024 à 63.044 K€ en 2025 soit une progression de 65 %. Cette progression est en ligne avec l'évolution du nombre de porteurs de cartes actives.

Le cours d'introduction sur Euronext Access Paris le 9 août 2022 a été fixé à 19 euros par action, il était de 37.00 euros au 31 décembre 2025, contre 44.00 euros au 31 décembre 2024. La société est désormais cotée sur le marché Euronext Growth Paris.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Logiciel LOGEOS, amorti sur 15 ans sur 20% du montant de la valeur totale
- Marques non amorties
- Installations générales, agencements, aménagements 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier 10 ans

Un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture pour s'assurer que la valeur d'utilité du logiciel est supérieure à la valeur comptable. Ce test de dépréciation se fonde sur une approche multicritères : le suivi de l'évolution des indicateurs clés (nombre de cartes managées, nombre de clients grands-comptes, capitalisation boursière) et sur des prévisions de flux futurs de trésorerie.

3.2. Créances (cf tableaux joints)

3.3. Capitaux propres

Le capital social de 2.681.650 euros est composé d'actions entièrement libérées.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante :

Capitaux propres au 31/12/2024 : 18 568 125

Dividendes distribués :

Résultat Exercice au 31/12/2025 : 2 211 196

Capitaux propres au 31/12/2025 : 20 779 321

3.4. Provisions pour risques et charges (cf tableau joint)

3.5. Dettes (cf tableaux joints)

3.6 Revenus

La société VAZIVA vend des cartes cadeaux multi dotations auprès des comités sociaux et économiques (CSE) dans le cadre des dotations en lien avec des évènements limitativement prévus par l'URSSAF.

La facture générée sur la base de l'ordre de dotation du client (ODD, représentant la valeur faciale de la dotation à créditer sur la carte) est reconnue en comptabilité lors de son émission et du transfert de contrôle au CSE.

Le contrôle (l'usage de la dotation) est transféré au porteur de carte et l'autonomie conférée à Vaziva par les CSE permettent d'établir qu'il s'agit d'une opération traitée, pour le compte de tiers, au nom de l'entité, et donc inscrite dans les produits de l'entité (PCG Art. 621-11).

La même reconnaissance des revenus est appliquée pour les cartes déjeuner (hors du dispositif CNTR) du fait du transfert de l'usage de la dotation au porteur de carte. Le chiffre d'affaires est donc composé du montant total des ordres de dotation (ODD), des commissions et des ventes de cartes.

Les charges correspondantes à ce chiffre d'affaires sont celles qui sont facturées (appelées) par le Program Manager (IDD, cf. entité liée) pour exécuter son rôle de monitoring des contreparties vis-à-vis de l'émetteur de monnaie électronique.

Le program manager appelle auprès de Vaziva les fonds nécessaires au bon fonctionnement des montants engagés par les porteurs de cartes.

La responsabilité d'accepter les paiements (paiement accepté ou refusé) et le dimensionnement des contreparties (charges wallet) sont exclusivement du ressort du Program Manager.

La marge constatée par VAZIVA est constituée notamment par les dotations non consommées ou non réclamées par les porteurs de carte.

La société VAZIVA vend également des cartes cadeaux à destination des entreprises qui assurent leur diffusion à leur initiative. A la clôture de l'exercice, pour tenir compte des charges nécessaires à leur bon fonctionnement des charges à payer au titre des appels de fonds à recevoir du Program Manager sont constatées pour les contrats souscrits en fin d'année sur la base des factures émises auprès de ces clients, décotées de la marge moyenne de la société.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Effectif moyen

L'effectif moyen pour l'exercice est de 48 personnes contre 27 pour l'exercice précédent.

4.2. Fiscalité latente

Il n'y a pas de fiscalité latente significative à la clôture de l'exercice.

4.3. Entité liée

ID DISTRIBUTION SAS est devenue la société program manager de VAZIVA en août 2020. Son capital est entièrement détenu par le président de VAZIVA.

La rémunération de ID Distribution pour son activité de program manager s'est élevée à 4.062.589 € au titre de l'exercice.

Les frais de chargement facturés par ID DISTRIBUTION au cours de l'exercice se sont élevés à 997.465 €.

Le stock résiduel à la clôture était de 101.351 cartes valorisés au prix d'achat contractuel pour 597.970 €.

Les soldes des opérations avec ID DISTRIBUTION dans les comptes de clôture sont présentés en annexes.

Les flux financiers ODD avec cette société ont été les suivants au cours de l'exercice :

- solde au 1er janvier : - 223.445 €
- Apports de trésorerie : 51.675.535 €
- Alimentation du wallet : - 51.156.290 €
- Rémunération du compte 0 €
- :
- Solde au 31 décembre : 295.800 €

4.4. Evènements postérieurs à la clôture : (Néant)

4.5. Indemnités de Fin de Carrière

Les Indemnités de Fin de Carrière ne sont pas provisionnées dans les comptes. Elles s'élèvent à **93.300** euros à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses de calcul retenues pour son évaluation sont les suivantes :

Méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

- Age de départ à la retraite : 65,
- Revalorisation des salaires : 3,00%,
- Charges sociales patronales : 50,63%,
- Turn-over : faible,
- Départs volontaires : 100%,
- Table de mortalité : INSEE 2025 Taux d'actualisation : 3.96%, sur la base de l'indice iBoxx Euro Corporates AA

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	13 450			13 450
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	14 177 458			14 177 458
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		10 368		10 368
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 190 908	10 368		14 201 276
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	87 013	1 203 828		1 290 841
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		1 473 546	1 192 159	281 387
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 013	2 677 374	1 192 159	1 572 228
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	897 712	8 145	673 980	231 877
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	897 712	8 145	673 980	231 877
TOTAL GÉNÉRAL	15 175 634	2 695 887	1 866 139	16 005 381

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	10 368			10 368		
Total immobilisations corporelles	2 677 374	1 192 159		1 485 215		
Total immobilisations financières	8 145			8 145		
TOTAL GÉNÉRAL	2 695 887	1 192 159		1 503 728		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	1 192 159	1 192 159				
Total immobilisations financières	673 980		673 980			
TOTAL GÉNÉRAL	1 866 139	1 192 159	673 980			

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement ou fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	site internet 5 an	Linéaire	13 450			13 450
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	Logiciel 15 ans	Linéaire	537 223	204 412		741 635
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			550 673	204 412		755 085
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	10 sf Mat.inf : 3	Linéaire	68 338	50 348		118 687
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			68 338	50 348		118 687
Immobilisations financières						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
TOTAL GÉNÉRAL			619 012	254 760		873 771

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	204 412		204 412		
Immobilisations corporelles	50 348		50 348		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	254 760		254 760		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	231 877		231 877
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 158 965	1 158 965	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 260	7 260	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	527	527	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	5 394 073	5 394 073	
Charges constatées d'avance	3 276 440	3 276 440	
TOTAL	10 069 141	9 837 264	231 877
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaires : néant

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine	600 000	200 000	400 000	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 406 227	5 406 227		
Personnel et comptes rattachés	266 285	266 285		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	467 865	467 865		
Impôts sur les bénéfices	294 634	294 634		
Taxe sur la valeur ajoutée	149 883	149 883		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	98 687	98 687		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 358	35 358		
Groupe et associés (2)	123	123		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	633 974	633 974		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 588 443	2 588 443		
TOTAL	10 541 479	10 141 479	400 000	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	539 118			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	123			

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux clients					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	106 900				106 900
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	106 900				106 900
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS	106 900				106 900

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations		20 967		20 967
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		20 967		20 967
TOTAL GÉNÉRAL		20 967		20 967

Commentaires : néant

Opérations réalisées avec des parties liées

Désignation de la partie liée	Nature des relations avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
ID DISTRIBUTION	Achat de Prestations de services	4 062 589	
ID DISTRIBUTION	Achat de marchandises (cartes)	590 000	
ID DISTRIBUTION	Appel de fonds Wallet (charges)	47 684 135	
ID DISTRIBUTION	Frais de gestion s/Wallet (charge	997 465	

Commentaires : néant

Engagements financiers hors bilan

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties		
Sûretés	539 184	
Créances cédées non échues		
dont effet de commerce escomptés non échus		
Cessions de créances Dailly et affacturage		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Portage et autres engagements sur titres de capital		
Engagements consentis de manière conditionnelle		
Engagements de retraite et avantages similaires		
Autres engagements	673 980	
TOTAL	1 213 164	

Commentaires :

Sûretés - données

Nantissement du compte titres ouvert auprès de la banque Palatine, constitué d'actions VAZIZA SA.

Engagements consentis de manière conditionnelle - donnés

Conformément à son contrat de service, la société est engagée à régler les différents appels de fonds de son Programme Manager et distributeur de monnaie électronique pour assurer le bon fonctionnement des cartes de paiements mises à la disposition des ayants droits désignés par les clients.

Autres engagements – engagements financiers donnés

La société bénéficie d'une garantie bancaire à première demande émise par la banque Palatine au profit du bailleur des locaux qu'elle occupe, destinée à garantir le paiement des loyers. Cette garantie, d'un montant maximal de 673.980 correspondant à 12 mois de loyers, est valable jusqu'au 30 novembre 2033 terme du bail.

La société s'est engagée à rembourser à la banque tout montant que celle-ci serait amenée à verser au bailleur en exécution de cette garantie. À la date de clôture, cette garantie n'a pas été appelée et aucune provision n'a été constatée, la sortie de ressources demeurant éventuelle.

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
BMA	55 000	
TOTAL	55 000	

Commentaires : néant

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 035	1 035
Autres créances		94 230
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 035	95 265

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 035.00	1 035.00
418100 Clients - Factures à établir	1 035.00	1 035.00
Autres créances		94 230.00
409800 Rrr a obten. avoir a recev		94 230.00
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 035.00	95 265.00

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 998
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 217 078	1 923 657
Dettes fiscales et sociales	467 639	261 207
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 358	
Autres dettes		1 211 078
TOTAL	2 720 075	3 399 940

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 997.68
164810 Intérêts courus sur emprunts		3 997.68
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 217 078.42	1 923 657.13
408100 Fournisseurs - Factures non parvenues	1 836 864.53	1 923 657.13
408101 Franchise loyer 34 Fédération	380 213.89	
Dettes fiscales et sociales	467 639.32	261 207.30
428200 Dettes prov./conges payes	250 339.75	140 066.26
438200 Charges sociales sur congés à payer	125 307.42	66 560.43
438600 Autres charges à payer	77 775.00	
448121 État - Charges à payer	10 141.00	45 681.00
448122 Taxe d'apprentissage	2 171.52	4 734.17
448123 Formation continue	1 904.63	4 165.44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 357.75	
408400 Fourn.immo.fact.non parv.	35 357.75	
Autres dettes		1 211 077.70
419800 AVOIRSA ETABLIR		1 211 077.70
TOTAL	2 720 075.49	3 399 939.81

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	2 588 443	
TOTAL	2 588 443	

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	3 276 440	63 246
TOTAL	3 276 440	63 246

Commentaires : néant

Résultats des cinq derniers exercices

Résultats des cinq derniers exercices	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social ou individuel	2 681 650	2 681 650	2 482 600	2 482 600	1 769 706
Nombre : - D'actions émises	2 681 650	2 681 650	2 482 600	2 482 600	1 769 706
- D'obligations convertibles en actions					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires net	64 744 377	40 440 097	27 143 185	14 187 941	6 027 067
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 888 484	1 659 842	664 419	311 809	-45 847
Impôts sur les bénéfices	223 596	-80 038		-67 802	-112 845
Participation des salariés					
- Avant dotations aux amortissements et provisions	2 664 888	1 739 880	664 419	379 611	66 998
Résultat après impôts, participation : - Dotations aux amortissements et provisions	2 211 196	1 228 761	320 225	203 775	64 659
Résultat distribué					
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat - Avant dotations aux amortissements et provisions					
participation : - Dotations aux amortissements et provisions					
Dividendes attribués					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	53	28	21	14	10
Montant de la masse salariale	2 471 092	1 721 827	1 132 825	773 000	592 984
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 002 525	1 352 379	386 967	253 281	230 658

Commentaires : néant

ANNEXE BSA

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa réunion en date du 2 décembre 2025, a décidé du principe de l'émission et de l'attribution gratuite de BSA aux actionnaires et a subdélégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs à cet effet.

Le Président Directeur Général a décidé en date du 10 décembre 2025 l'émission et l'attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires de 2 681 650 BSA, conformément aux dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), l'émission n'a pas donné lieu à un Prospectus soumis à l'approbation de l'AMF, dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 M€.

Les BSA ont été émis et attribués gratuitement aux actionnaires de la Société, à raison d'un (1) BSA par action détenue, ce qui correspond à un maximum de 2 681 650 BSA. Les attributaires des BSA ont été les actionnaires inscrits en compte sur la base des soldes EUROCLEAR arrêtés le 17 décembre 2025. Ils ont été inscrits au nominatif ou au porteur, au choix de l'actionnaire et attribués gratuitement à tous les actionnaires à raison d'un (1) BSA par action détenue. La parité d'exercice et prix d'exercice des BSA – Vingt (20) BSA donnent le droit de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société d'une valeur nominale unitaire de 1,00 euro à un prix unitaire de souscription de 46,00 euros. Prix d'exercice des BSA – 46,00 euros par action, soit une prime de 15,64 % par rapport à la moyenne des dix (10) derniers cours de bourse jusqu'au 10 décembre 2025 inclus.

Le prix de souscription des actions de la Société émises sur exercice des BSA est intégralement libéré, au moment de l'exercice des BSA en numéraire. Pour exercer leur BSA, les titulaires pourront faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte. Libération des actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA et date de jouissance – Les actions nouvelles résultant de l'exercice des BSA sont intégralement libérées lors de leur souscription. La libération des actions nouvelles est opérée en numéraire. Les actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA portent jouissance courante et sont inscrites sur la même ligne de cotation que les actions anciennes. Caducité des BSA – Les BSA qui n'auront pas été exercés entre le 18 décembre 2025 et au plus tard le 17 décembre 2027 inclus deviendront caducs et perdront toute valeur.

Cotation des BSA – Les BSA font l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris. Leur première cotation fut le 16 décembre 2025 sous le code ISIN FR0014014OK5.

Conformément à l'article L. 228-103 du Code de commerce, les porteurs de BSA sont regroupés en une masse jouissant de la personnalité civile et soumise à des dispositions identiques à celles qui sont prévues, par les articles L. 228-47 à L. 228-64, L. 228-66 et L. 228-90 du même Code. En application de l'article L. 228-47 du Code de commerce, est désigné représentant unique titulaire de la masse des porteurs de BSA: Monsieur Thomas Hornus 37, rue Truffaut 75017 Paris. Le Représentant de la masse des Porteurs de BSA a, sans restriction ni réserve, le pouvoir d'accomplir au nom de la masse des Porteurs de BSA tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des Porteurs de BSA. Il exerce ses fonctions jusqu'à sa démission, sa révocation par l'assemblée générale des Porteurs de BSA ou la survenance d'une incompatibilité. Son mandat cessera de plein droit, jusqu'à la solution définitive des procès en cours dans lesquels le représentant serait engagé et à l'exécution des décisions ou transactions intervenues. La rémunération du représentant de la masse, prise en charge par la Société, est de 650 euros par an, payable le 1er janvier de chacun des exercices légaux, tant qu'il existera des BSA en circulation à cette date.

Le nombre d'actions nouvelles a fait l'objet de trois avis Euronext et deux communiqués de presse diffusés à l'issue des périodes d'exercice des BSA. Cotation – Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA font l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et sont négociables sur la même ligne que les actions existantes. Au jour du conseil d'administration seuls 700 BSA ont été exercés donnant lieu à la souscription de 35 actions nouvelles et à une augmentation de capital de 35 euros.

ANNEXE OCA

Au cours de l'exercice 2026, VAZIVA procède au lancement, dans le cadre d'un placement privé, d'une émission d'obligations convertibles en actions nouvelles (OCA) d'un montant nominal maximum de 8 M€, destinée à soutenir sa stratégie de croissance et son déploiement à l'échelle européenne.

Cette opération, réalisée conformément à la délégation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2024, porte sur 8 000 obligations d'une valeur nominale unitaire de 1 000 €, émises au pair, d'une durée de trois ans et assorties d'un taux d'intérêt annuel de 7 %.

Les OCA, non subordonnées et non assorties de sûretés, font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Access Paris et sont convertibles à tout moment en actions ordinaires nouvelles, à raison de 22 actions par obligation, sous réserve d'ajustements légaux ou contractuels. À défaut de conversion, elles seront remboursées en numéraire à l'échéance du 30 mars 2029.

Les actions nouvelles issues de la conversion, le cas échéant, seront assimilées aux actions existantes et admises aux négociations sur Euronext Growth Paris. Les fonds levés contribueront au financement du développement international de la Société, au renforcement de ses équipes techniques et commerciales et à l'industrialisation de son modèle SaaS.

La conversion intégrale des OCA représenterait une dilution maximale d'environ 6,5 % du capital social post-opération, la dilution effective dépendant du nombre d'obligations converties.

Les opérateurs pour cette émission sont la Financière d'Uzès comme Prestataire de service d'investissement et agent calculeur, la société Aether comme représentant de la masse et divers conseillers en investissement financier.

Les documents relatifs à l'OCA sont disponibles sur demande.